



MOT DU MAIRE



L'AN UN

Une année d'écoulée de notre mandat qui se termine en novembre 2025. Je dirais que celle-ci a été tout aussi engageante sinon plus que les années passées, en cette fin de pandémie. L'arrivée de trois nouveaux élus a nécessité des rencontres plus nombreuses pour bien cerner les enjeux des dossiers actifs et s'appropriier les règles administratives qui régissent le monde municipal ainsi que les formations qui s'y rattachent.

Voici donc les projets auxquels le conseil a participé de près ou de loin au cours de l'année, en plus des réunions de travail récurrentes concernant l'urbanisme et les décisions à entériner pour les services des travaux publics, d'aqueduc et d'égout, d'incendie, des loisirs, ainsi que les projets d'investissements, entre autres.

Vous constaterez tout comme moi que tous ces dossiers auront forcément une incidence sur la charge administrative du personnel et du conseil dans les mois et années à venir puisqu'ils n'étaient pas présents dans le précédent mandat.

Nous avons tous réalisé que les deux dernières années ont identifié certains défis auxquels le monde municipal devra s'attarder, notamment la rareté de la main-d'œuvre et le manque de logement. De plus, avec les élections d'octobre dernier, la lutte contre les changements climatiques est apparue comme un incontournable dans ce mandat et pour tous ceux à venir.

En lien avec cet état de situation,

Dans ce numéro :

Mot du maire	1
Les milieux humides et hydriques	2
Bibliothèque	3
Les maisons intergénérationnelles	3
Marché de Noël — Informations	4

les conseils des maires de la MRC de Charlevoix et de la MRC de Charlevoix-Est ont concrétisé le projet de transport collectif en créant *La Corporation de mobilité collective de Charlevoix*, laquelle est en service depuis juillet 2022. Sa mission est de développer un nouveau réseau structurant de transport local et régional tout en ayant des impacts positifs sur l'environnement en réduisant les gaz à effet de serre (GES) comme un bienfait collatéral important. Il faut dire que le défi est grand pour nous tous qui sommes habitués à recourir à des véhicules pour nos déplacements. Néanmoins, je vous encourage fortement à vous rendre sur le site de mobilitcharlevoix.ca ou de communiquer au (418)400-8080 afin de vous renseigner sur les services offerts, l'horaire et les tarifs associés.

Au cours des derniers mois, la MRC s'est enrichie d'un plan d'action d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants. Notre municipalité est partie prenante de ce plan d'action afin de contrer le manque de main-d'œuvre.

Ainsi, les membres du conseil verront à créer, de concert avec des résidents et de nouveaux arrivants, un Comité d'Accueil des Nouveaux Arrivants (CANA) dans les prochains mois. L'objectif est de mieux les connaître, développer des outils d'accueil et d'organiser des activités favorisant les échanges interculturels tout en leur permettant de s'impliquer dans notre communauté. Je crois que ce comité saura partager notre désir de vivre ensemble en harmonie et ouvert à la diversité.

La rareté de logements ou d'habi-

tations est pour le moins problématique pour quiconque désire s'installer dans Charlevoix et doublement pour les employeurs de la région qui sont à la recherche de main-d'œuvre. La question de l'accès à l'habitation et à un logement touche autant les aînés que les jeunes familles. Comment y remédier ?

À ce chapitre, les municipalités y voient une responsabilité collective afin de protéger les générations futures de la spéculation immobilière et du manque accru de logement. Notre municipalité ne fait pas exception. D'ailleurs, des membres du conseil ont eu l'occasion de participer à un premier forum régional sur l'habitation le 3 octobre dernier. Nous avons constaté qu'il est urgent d'agir comme élus. Plusieurs pistes de solutions sont envisageables, notamment des crédits de taxes, la création de coopératives de propriétaires et la capitalisation partagée à titre d'exemples.

CONSTATS

Le conseil et moi avons constaté une croissance pour l'intérêt de la vie municipale, son développement et la qualité de vie de la communauté. Nous remarquons la présence de citoyennes et citoyens lors des séances, des porte-paroles en lien avec une ou des préoccupations particulières ou un projet précis. D'autres, qui s'identifient comme étant un comité demandeur à me rencontrer seul, ou avec les membres du conseil.

Je nomme un tel regroupement **comité de citoyens(nes)**.

Depuis les deux dernières années, nous avons rencontré trois comités, notamment :

(suite page 2)

MOT DU MAIRE (suite)

Celui des citoyens du fleuve et des montagnes, du rang Saint-Nicolas et celui de Cap-aux-Oies.

Premièrement, je trouve cette façon de procéder très démocratique. Deuxièmement cela permet de travailler ensemble en toute transparence avec les bonnes informations même si les réponses ne sont pas toujours à la satisfaction des membres. À ce jour, les échanges sont respectueux et courtois l'objectif étant d'écouter l'autre en vue d'une solution ou d'un consensus.

Merci à ces citoyennes et citoyens pour leur implication. Je ne peux passer sous silence tous les membres de la communauté qui s'engagent activement sans compter leur temps dans des comités qui sont de pair avec la municipalité c'est-à-dire qu'un membre du conseil siège et participe aux rencontres de leur conseil d'administration. Un grand merci bien mérité !

Je profite de cette tribune pour informer les propriétaires d'immeubles situés dans le rang Saint-François que la consultation prévue pour le projet d'élargissement de la voie d'accès publique ne pourra commencer avant le début de l'an 2023.

La période dédiée à la préparation du budget est commencée et pour des raisons hors de notre contrôle, le conseil se voit dans l'obligation de reporter cette rencontre.

Enfin, je félicite et remercie le comité organisateur pour la réussite et le franc succès de la journée « **Imaginons ensemble une Place de la rive** » qui s'est tenue le 22 octobre dernier.

Merci aux membres de notre communauté et des alentours qui se sont déplacés et mobilisés afin de rêver d'une place publique à même le site de l'édifice Jean XXIII.

Pierre Tremblay, maire

Celui-ci consiste entre autres à préciser les différents milieux humides et hydriques présents sur les territoires des MRC, dont celle de Charlevoix dont nous faisons partie.

Ainsi, depuis les dernières années, la MRC, en collaboration avec l'organisme de bassins versants Charlevoix-Montmorency, a fait l'exercice de préciser quels sont les endroits où l'on retrouve ces milieux humides et hydriques dans notre municipalité, avec visite sur le terrain et analyses de différents outils tels que des cartes topographiques, écoforestières, pédologiques, etc. À la suite de ces expertises, il appert que deux types de milieux humides ont été identifiés sur notre territoire soit :

Les milieux humides confirmés, repérés sur le terrain par des professionnels et circonscrits dans des limites précises ;
Les milieux humides potentiels, soit des zones où il peut y avoir des milieux humides, mais qui ne sont encore que théoriques pour l'instant. Leur présence officielle sur le terrain doit faire l'objet d'une validation par des professionnels (biologistes).

Dans les deux cas, s'il y avait présence de milieux humides sur votre terrain, vous devez savoir que sous aucun prétexte, ces derniers ne doivent être altérés, modifiés, remblayés ou détruits d'une quelconque façon. La seule manière de pouvoir intervenir est d'obtenir au préalable une autorisation du ministère de l'Environnement. Ces démarches sont toutefois longues, coûteuses et ne sont pas garanties de succès.

Il est donc préférable, si vous croyez avoir ce type de milieux sur votre terrain, de valider leur présence avec le service d'urbanisme. Dans un tel cas, un projet de construction ou d'aménagement devra être effectué en dehors de cette zone afin qu'elle demeure intacte.

Il est souhaitable de s'adapter aux milieux plutôt que de vouloir les modifier ou les supprimer pour réaliser votre projet. Ils ont plus d'avantages à offrir que d'inconvénients. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour de plus amples détails.

*Mathieu Blodreau
Responsable de l'urbanisme*

LES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

Les milieux humides, ainsi que certains milieux côtiers, ont longtemps eu mauvaise presse dans le passé : on les considérait comme des espaces sales, porteurs de maladies, pouponnières à moustiques, etc., et plusieurs personnes les utilisaient comme dépotoir à ciel ouvert pour disposer de différents déchets.

L'utilité et les avantages que représentent les milieux humides et hydriques sont heureusement maintenant reconnus dans la littérature scientifique depuis une cinquantaine d'années et la façon de les percevoir a grandement changé.

Selon le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, les milieux humides sont caractérisés comme étant « des sites saturés d'eau ou inondés pendant une période suffisamment longue pour influencer la nature du sol ou la composition de la végétation.

En font partie les marais, les marécages, les tourbières et les étangs ». Les milieux hydriques, quant à eux, incluent les lacs, les cours d'eau, les rives, le littoral et les plaines inondables.

Ces deux types de milieux assurent différents rôles et fonctions dans l'ensemble de l'écosystème et rendent plusieurs services à la société. D'abord, ils agissent comme élément purificateur pour les polluants et les sédiments dans l'eau qu'ils viennent filtrer. Ensuite, ils font un effet tampon, car ils réduisent les risques d'inondation en bordure des sites côtiers en faisant une barrière et en retenant un surplus d'eau et finalement, ils sont source de biodiversité pour les plantes et animaux.

La protection des milieux humides est en vigueur au Québec depuis une trentaine d'années. Quiconque désire intervenir dans ce type de milieu, l'altérer d'une façon ou d'une autre ou le détruire doit demander une autorisation auprès du ministère de l'Environnement et des changements climatiques. Toutefois, en 2017, la nouvelle loi sur la conservation des milieux humides et hydriques est venue renforcer le principe de mise en valeur et protection de ces derniers. En effet, par l'entrée en vigueur de cette Loi, les Municipalités régionales de comté (MRC) ont reçu le mandat de réaliser un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH).

ACTIVITÉS

LE MARCHÉ DE NOËL est de retour en grande pompe les 12 et 13 novembre à l'Édifice municipal des Éboulements. La Bibliothèque Félix-Antoine-Savard sera présente à cette festivité organisée par le Cercle de Fermières.

Comme par les années passées, beaucoup de livres vous seront offerts à un seul prix avantageux de 2 \$. Ne manquez pas cette belle occasion, nous vous attendons nombreux !

UN CONTE DE NOËL ET DÉCORATION DE BISCUITS

Dimanche le 11 décembre à compter de 10 h, à la bibliothèque, un merveilleux conte de Noël, suivi de décoration de biscuits, sont offerts par Marie-Josée Lafleur et Diane Dufour! Une belle activité pour vos tous petits de 3 à 5 ans. À ne pas manquer!

Inscription obligatoire par courriel :
bibliotheque@leseboulements.com
LA CHANSON AU QUÉBEC APRÈS L'ÉTÉ DE L'AMOUR

Interprétée par Maude Carrier, accompagnée de son père Gilles et son frère Samuel Carrier. Notre activité du 16 octobre dernier a été un franc succès. Il a été très agréable de nous laisser ber-

cer des très belles chansons québécoises de Beau Dommage, Stéphane Venne, Jim et Bertrand, Gilles Valiquette. et autres...

Ils nous reviendront certainement l'automne prochain avec « Un hommage à Beau Dommage », restez aux aguets ! Une douce mélodie est sur le site Facebook de la bibliothèque, laissez vous bercer !

AVIS IMPORTANT

Veillez prendre note que nous n'accepterons plus de livres antérieurs à l'année 2000. Également, nous sommes ouverts à recevoir de préférence des romans, des policiers, livres de cuisine, horticulture et livres pour enfants.

Vous comprendrez qu'il nous est impossible de ranger tous les dons offerts dans notre espace.

Une alternative vous est offerte par la direction des programmes Déficience intellectuelle et Trouble du spectre de l'autisme et Déficience physique à Baie-St-Paul. Cette direction est à la recherche de livres ou revues (vieux, défraîchis, jaunis, ect). Cela fera leur bonheur.

Contactez Mme Viviane Guay à l'adresse courriel : vivianeguay@hotmail.com

IMPORTANT - Votre bibliothèque a adopté « Le retour des livres sans frais ». Nous comptons toujours sur votre rigueur

pour le respect des dates de retour ou de renouvellement et nous vous remercions de votre vigilance.

EMPORTEZ-MOI Vous disposerez encore de livres gratuits avec « EMPORTEZ-MOI » à la gare maritime de St-Joseph de la Rive tout l'hiver. N'hésitez pas à vous servir.

BÉNÉVOLES

Nous sommes ouverts à accueillir de nouveaux bénévoles qui souhaitent s'impliquer au sein d'une équipe dynamique.

Courriel : bibliotheque@leseboulements.com

HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE:

La bibliothèque est ouverte tous les mercredis et dimanches de 13 h à 15 h 30.

FERMETURE DU TEMPS DES FÊTES

La bibliothèque sera fermée du jeudi 22 décembre au samedi 7 janvier, réouverture le dimanche 8 janvier 2023.

Nous joindre: 2335, route du Fleuve, local 210 / Les Éboulements (Québec) G0A 2M0
TÉLÉPHONE : 418 489-2990

Courriel : bibliotheque@leseboulements.com
Nouveau portail:

www.reseaubibliocnca.qc.ca/client/fr_CA/leseboulements

Facebook: Bibliothèque Félix Antoine Savard

*Francine Bolduc,
pour l'équipe de la Bibliothèque*

LES MAISONS INTERGÉNÉRATIONNELLES

Dans le but de permettre le maintien à domicile des aînés, de briser l'isolement et la solitude et de permettre l'entraide (tâches, dépenses, etc.), la municipalité des Éboulements autorise dorénavant partout sur son territoire l'aménagement d'un logement intergénérationnel.

Les critères à respecter pour qu'un logement intergénérationnel soit considéré ainsi sont les suivants :

Lien de parenté entre les occupants :

Parents et enfants ;
Grands-parents et petits-enfants ;
Frères et sœurs ;
Oncles/tantes et neveux/nièces.

Architecture et éléments extérieurs :

Un seul numéro civique ;
Même entrée de service que le logement principal (aqueduc, égout et entrée électrique) ;

Utilisation de la même boîte aux lettres ou casier postal.

Aménagement intérieur et superficie :

- Communication intérieure entre les deux logements (porte ou ouverture);

- Occupation maximale de 50 % de la superficie de plancher du bâtiment ;

Un logement intergénérationnel bénéficie du paiement d'une seule taxe par service (aqueduc, égout et matières résiduelles).

Si vous possédez ou désirez aménager un logement intergénérationnel, ou pour obtenir des informations supplémentaires, veuillez communiquer avec Justin Gingras, inspecteur en bâtiment et en environnement, au 418-489-2988 ou par courriel à : inspecteur@leseboulements.com.



DÉPÔT NOUVEAU RÔLE 2023-2024-2025

La municipalité a déposé le nouveau rôle triennal d'évaluation lors de la séance du conseil le 7 novembre. La valeur est de 392 764 900 \$ soit une augmentation de 46 373 100 \$ avec le précédent.

Vous recevrez votre avis d'évaluation conjointement avec votre compte de taxes de 2023. Toutefois, si vous désirez prendre connaissance de votre nouvelle évaluation, veuillez nous contacter par courriel à : reception@leseboulements.com.

Si vous jugez que votre évaluation foncière ne reflète pas la réalité, vous pouvez faire une demande de révision. Vous avez jusqu'au 1^{er} mai 2023 pour le faire au moyen du formulaire disponible sur notre site Internet, onglet taxes municipales. Veuillez compléter et signer les documents accompagnés de la somme prévue et transmettre à la MRC de Charlevoix. Si vous êtes copropriétaires, compléter et joindre la procuration, laquelle est présente sur le site.

INFORMATIONS

L'AVENIR DE L'ÉGLISE DE SAINT-JOSEPH-DE-LA-RIVE EN JEU CONSULTATION PUBLIQUE À L'ÉGLISE DIMANCHE, LE 20 NOVEMBRE, 15 H

La belle petite église de Saint-Joseph-de-la-Rive montre malheureusement des signes évidents de détérioration. Son carnet de santé inquiète ; elle a besoin de beaucoup de soins qui à terme représentent quelques centaines de milliers de dollars. En même temps, un comité chargé du plan d'investissement immobilier de la paroisse arrive à la conclusion que l'église de Saint-Joseph-de-la-Rive est excédentaire. En d'autres mots, il faut s'y mettre rapidement si on veut conserver et assurer la pérennité de ce beau site qui signe l'identité et rappelle l'histoire de notre communauté.

C'est en voulant répondre à cette urgence que des citoyens ont formé une organisation à but non lucratif, les **Gestionnaires d'en bas**. Ce groupe s'est donné comme mission de sauvegarder ce bâtiment pour encore des décennies et de réfléchir à une nouvelle vocation pour ces lieux magnifiques.

Les **Gestionnaires d'en bas** tiendront une première séance de consultation et d'information avec la population **le 20 novembre prochain, à 15 h, à l'église**. Ils présenteront brièvement l'agenda qui les occupera durant les prochains mois et recevront vos suggestions quant à ce qui pourrait advenir de l'église. Que pourrait-on bien faire avec cette belle petite église? Toutes les idées constructives sont les bienvenues. Merci!



Marché de Noël
CFQ - Les Éboulements

12-13 novembre 2022
10h à 16h
Salle municipale des Éboulements

**Sur place : - Service de Traiteur
- Breuvages
- Tirages**

Venez à la rencontre de divers artisans de la région rassemblés dans une ambiance festive.

L'occasion idéale pour dénicher des cadeaux des plus originaux!

Pour informations :
Marie Plourde Présidente 418 635-1539
Gabrielle Desmeules Trésorière 418 633-6397

MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS
2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec) G0A 2M0
Téléphone : 418 489-2988

MEMBRES DU CONSEIL

MAIRE : Pierre Tremblay
Conseillères : Sylvie Bolduc
Diane Tremblay
Évelyne Tremblay
Conseillers: Mathieu Bouchard
Michel Crevier
Mario Desmeules

LE CLUB FADOQ LES BLÉS MÛRS VOUS INVITE AUX ACTIVITÉS SUIVANTES :

Les activités se poursuivent au local tous les mercredis en après-midi.

Bingo le 23 novembre et le 14 décembre.

Rendez-vous au baseball poche le mardi soir

Souper de Noël : samedi le 10 décembre suivi d'une soirée dansante avec l'orchestre Tempo.

Inscription et réservation : Carole 418-452-8272 ou Francine 418-452-3460

Cartes de membres sont aussi disponibles à ces numéros.



Bienvenue à toutes et à tous!

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 5 décembre 2022

HEURES D'OUVERTURE : le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 17 h, le vendredi de 8 h 15 à 12 h 15 et fermé en après-midi.

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE :
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE :
CHARGÉ DE PROJET ET URBANISME :
DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS /CHEF POMPIER:
TECHNICIENNE COMPTABLE :
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE :
CHEF D'ÉQUIPE :
INSPECTEUR EN BÂTIMENT :

LINDA GAUTHIER
DANIÈLE TREMBLAY
MATHIEU BILODEAU
GRÉGOIRE BOUCHARD
SARA-PIER TURCOTTE
MARIANNE DUCHESNE
PATRICK BOUCHARD
JUSTIN GINGRAS

L'inspecteur est présent le mardi et le mercredi de 8 h 30 à 16 h 30

SERVICE D'URGENCE :

9-1-1

SERVICE D'INCENDIE (PERMIS DE BRÛLAGE) :

418 635-1215

Votre prochain Écho des Éboulements paraîtra le 22 décembre. Pour informations, veuillez communiquer avec Danièle Tremblay, responsable, à dtremblay@leseboulements.com



RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB
leseboulements.com et
Notre page Facebook : municipalité
des Éboulements